



L'ÉCHO MUNICIPAL

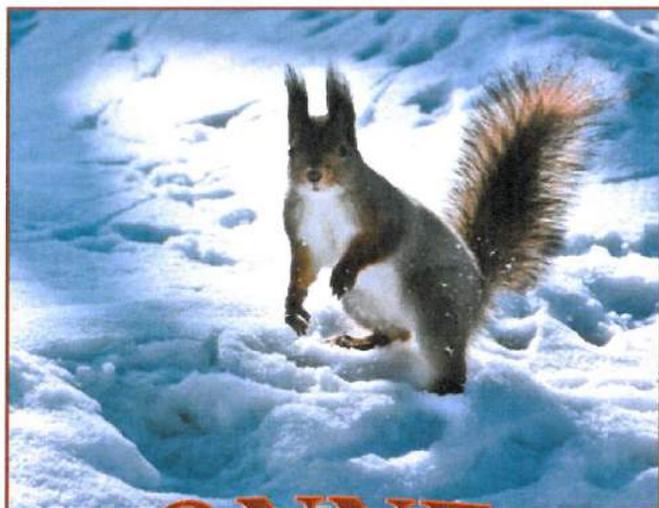
JANVIER 2012

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1
Présentation des Ormes	p. 2
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 13
Les Commissions Communales	p. 14 à 26
La Réserve Naturelle	p. 27 et 28

L'École	p. 29
Page Pratique	p. 30
La Vie des Associations	p. 31 à 42
Informations Générales	p. 43 et 44
État Civil	p.45 et 46

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



BONNE ANNÉE 2012





Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au moment où j'écris ces quelques mots, j'apprends par la radio que la France vient de perdre son triple A. Il est bien loin le temps où la politique de la France ne se faisait pas à la « Corbeille ». De manière générale j'ai toujours préféré une Europe des peuples à une Europe monétaire, considérant qu'il valait mieux un petit « chez soi » qu'un « grand chez les autres ». On a beau me vanter les vertus du modèle communautaire sous tous les angles, je fais le constat d'une débâcle économique sans précédent, les marchands ont envahis le Temple. Nos politiques se débattent à l'heure de l'échéance pour tenter de nous convaincre de la nécessité ou pas d'accepter des choix iniques tous dirigés vers le moins disant « Modèle Français », ils oublient que chez nous, les bruits d'armures résonnent toujours au fond des plaines et que nous reconnaissons uniquement la souveraineté Nationale. Nous ne sommes plus à l'heure de la compassion, cette vertu par laquelle un individu est porté à percevoir ou ressentir la souffrance d'autrui, et poussé à y remédier. Que les décideurs prennent leurs responsabilités, c'est pour cela qu'ils ont été élus.

Pour notre Commune, cette situation se traduit par un ralentissement des investissements prévus, les travaux envisagés pour 2012 ne seront que le reflet très fade de la transposition en droit Français des successives et autoritaires « directives Européennes ». Qu'à cela ne tienne, toute l'équipe municipale va s'évertuer à rendre votre quotidien le plus agréable possible, pour exemple, la mise à disposition à la Mairie d'une « borne Internet » gratuite pour vos démarches de tous les jours. 2012 sera orientée vers les services avec en corollaire la dématérialisation des actes administratifs.

En 2012, restons vigilants, même si certains dossiers semblent clos, tel que la réactivation de la voie ferrée, d'autres émergent ...(restitution écologique de la Voulzie, Grands lacs de Seine, mise à grand gabarit de la Seine, etc..), mais ne crions pas avant d'avoir mal, les Ormois savent prendre leur destinée en mains, ils l'ont déjà prouvé..

Le Conseil Municipal, les membres du CCAS et les employés communaux vous souhaitent une excellente année 2012.

Très cordialement

Philippe Vernet



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 Ormois (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie

Lundi de 14h 30 à 17h30
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73

Fax : 01 64 01 70 11

Agence Postale Communale

Lundi de 14h à 18h
Mardi, Jeudi, vendredi et samedi
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 01 60 58 88 34

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

Agence Postale des Ormes : 01 60 58 88 34

École Publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) :

01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :

0 826 39 99 30

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS :

01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :

01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable
en zone Européenne.

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif :

voir calendrier du S.M.E.T.O.M.- G.E.E.O.D.E.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois :

voir affichage municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUILLET 2011

Le 26 juillet 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 15 juillet 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – SOLOHUB SABRINA – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN - TAILLANDIER FRANCK – COUSTALAT JEAN PIERRE -

Etaient absents ou excusés :

- VARECHARD RENE représenté par CANIAC ALAIN
- CANZIANI MIREILLE représentée par de NATALE GUY
- AMRANI EMILIE
- MONMART ALAIN

Secrétaire de séance : de NATALE GUY.

Rapport annuel sur l'eau 2010 – TAILLANDIER Franck - CM N° 77 347 26 07 2011 01

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur TAILLANDIER présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (quelques erreurs sont à noter : ru des méances, chlorations de l'eau) destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur les rapports suivants :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués.
- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, surtaxes communales, pour la gestion, encours de la dette.

Délibération prise à l'unanimité.

Rapport annuel sur l'assainissement 2010 – TAILLANDIER Franck - CM N° 77 347 26 07 2011 02

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur TAILLANDIER présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur les rapports suivants :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués.
- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, surtaxes communales, pour la gestion, encours de la dette.

Délibération prise à l'unanimité.

Schéma départemental de coopération intercommunale de Seine et Marne – Avis de la commune des Ormes - VERNET Philippe - CM N° 77 347 26 07 2011 03

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5210-1-1,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Seine et Marne, présenté par le préfet à la Commission départementale de coopération intercommunale de Seine et Marne le 29 avril 2011,

Exposé des motifs :

CONSIDERANT que ce schéma a été adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

CONSIDERANT que le schéma a été notifié pour avis à la Commune des Ormes-sur-Voulzie le 6 mai 2011 et que le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de cette notification ; à défaut de délibération dans ce délai, celle-ci serait réputée favorable.

CONSIDERANT que le schéma départemental de coopération intercommunale s'inscrit pleinement dans la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 en rationalisant l'intercommunalité par la mise en place de 29 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui recouvrent intégralement le territoire de Seine et Marne, par la réduction importante du nombre de syndicats de communes et le transfert de leurs compétences à des EPCI à fiscalité propre,

CONSIDERANT que les Communautés de Communes de la Bassée et du Montois présentent de nombreuses affinités, en particulier elles regroupent essentiellement des petites Communes de nature rurale, possèdent des compétences proches et collaborent ensemble depuis déjà de nombreuses années ,

CONSIDERANT la suppression prévue au schéma, pour ce qui concerne les territoires communautaires de la Bassée et du Montois, de 8 syndicats intercommunaux relatifs à des regroupements pédagogiques ou des services périscolaires. Sont concernés :

- Le SIRP de Mons-Cessey-Sognolles-Lizines
- Le SIRP des écoles d'Everly et Chalmaison
- Le SIVU scolaire de Fontaine-Fourches, Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine
- Le SIRP de l'Avenir
- Le SIRP de Gurcy le Châtel- Meigneux- Donnemarie-Dontilly
- Le SIVU des écoles de Paroy- Luisetaines- Vimpelles- Sigy
- Le SIRP de Savins-Thénisy
- Le SIVU restauration d'accueil périscolaire (SIRAPS)

Contenu de la proposition :

Il est proposé au Conseil :

- De bien vouloir donner un avis favorable au projet de fusion de la Communauté de Communes du Montois et de la Communauté de Communes de la Bassée aux motifs suivants :
 - o Il existe une réelle complémentarité entre les deux territoires
 - o Le développement économique, le développement des services aux personnes dans les domaines de la santé, de la petite enfance, des transports, les projets en matière de tourisme ou d'offre culturelle, nécessitent une politique cohérente à l'échelle d'une zone géographique élargie aux deux collectivités.
- Donner un avis défavorable au projet de fusion des syndicats à compétences scolaires ou périscolaires au sein de la nouvelle communauté pour les raisons suivantes :
 - o Les syndicats concernés répondent à des problématiques locales qui nécessitent une proximité décisionnelle.
 - o Les relations avec les familles et les enseignants, la gestion des services et du personnel, imposent la présence d'un interlocuteur sur site.
 - o L'égalité de traitement de toutes les communes au sein du territoire communautaire paraît compromise dès lors que la communauté n'exerce pas ses compétences à l'ensemble des communes adhérentes.
 - o Le rôle de l'école en matière d'intégration sociale, d'animation, les relations privilégiées qu'elle entretient avec la commune contribuent à y améliorer le vivre ensemble.
 - o Il n'y a pas, à ce stade, de simulation financière permettant d'apprécier les conditions de cette fusion des syndicats.

Délibération prise : POUR 08 – CONTRE 01 – ABST 03

SPANC : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2010 – VERNET

Philippe - CM N° 77 347 26 07 2011 04

Vu la directive cadre du 23 octobre 2000 fixant l'objectif d'atteindre d'ici 2015 le bon état de toutes les masses d'eau,

Vu les articles L.2224-3 et L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales prescrivant que les EPCI organisateurs des services de l'assainissement non collectif, quel que soit leur mode de gestion, présentent chaque année à leur assemblée à et à celles de leurs Communes membres un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS),

Vu l'arrêté NORD DEV 00751365A du 2 mai 2007 fixant les indicateurs techniques et financiers à faire figurer dans le RPQS ,

Vu la délibération n°6-1-06-07 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2007 mettant en place en 2007, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°7-1-03-08 du Conseil communautaire en date du 1er mars 2008 portant attribution du marché de prestation de gestion du SPANC et lançant les contrôles de conformité des systèmes,

Contenu de la proposition : Il est proposé au Conseil municipal:

► D'approuver ce Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service;

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision suivante :

- DECIDE d'approuver ce Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement non collectif ;

Délibération prise : POUR 09 – CONTRE 00 – ABST 03

Modification des statuts de la communauté de communes de la Bassée – VERNET Philippe

- CM N° 77 347 26 07 2011 05

Vu les articles L5211-19, L5211-20, L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant pour les établissements publics de coopération intercommunale les modalités de modification de leur périmètre et de leur organisation,

Vu l'arrêté préfectoral n°10-AC-19 en date du 5 novembre 2010 portant dernière modification des statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°1-1-04-11 en date du 9 avril 2011 portant approbation du projet de territoire Bassée-Montois et du programme d'actions associé,

Vu la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique

Vu le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de Seine et Marne adopté par le Conseil Général de Seine et Marne en date du 17 décembre 2010 et présentant une stratégie de développement des réseaux de communications électroniques et en particulier les réseaux à très haut débit avec comme objectif une couverture de 10 Mbps pour tous à 10 ans,

Vu les articles L211-1 à L213-10 du Code de l'Education portant répartition de compétences en matière d'éducation et notamment l'article L213-2 pour la charge du fonctionnement des collèges,

Vu la délibération du Conseil municipal de Melz-sur-Seine en date du 17 mai 2010 sollicitant pour la Commune son retrait de la Communauté de Communes de la Bassée et son adhésion à celle du Provinois,

Vu l'arrêté préfectoral n°10-AC-29 en date du 30 décembre 2010 portant adhésion de la Commune de Melz-sur-Seine à la Communauté de Communes du Provinois,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2-1-06-11 en date du 6 juin 2011 portant modification des statuts communautaires,

Exposé des motifs :

Considérant le projet de territoire et le programme d'actions développés dans le cadre du contrat départemental de développement durable (C3D) que les Communautés de Communes de la Bassée, du Montois s'apprentent à signer avec le Département de Seine et Marne, et ses orientations en matière de développement touristique, économique et des services,

Considérant qu'il fait état d'une carence du territoire en offre de soins, du besoin de faciliter l'accès des usagers aux services,

Considérant que le développement économique nécessite de soutenir à la fois financièrement et matériellement la création d'entreprises, à fortiori à la faveur de l'exploitation des ressources disponibles localement,

Considérant que ce développement passe par la création et la valorisation d'une offre touristique et culturelle,

Considérant que la Commune de Melz-sur-Seine est partie intégrante du RPI « Hermé-Melz » pour lequel la Communauté de Communes de la Bassée apporte divers soutiens pédagogiques ou financiers,

Considérant le souhait, exprimé par Monsieur le Maire de Melz-sur-Seine à l'occasion d'une réunion en date du 16 juillet 2010 avec les représentants de la Communauté de Communes de la Bassée, du maintien de sa Commune dans le RPI et des services dispensés par la Communauté de Communes dans ce cadre,

Contenu de la proposition : Il est proposé au Conseil municipal

► D'approuver la modification en conséquence des statuts de la Communauté de Communes.

Nouvelle réécriture :

« - ARTICLE I – CONSTITUTION - DENOMINATION

En application des articles L. 5211.1 à L. 5211-58 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les Communes de BABY, BALLOY, BAZOCHES-LES-BRAY, BRAY-SUR-SEINE, CHALMAISON, EVERLY, FONTAINE-FOURCHES, GOUAIX, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, HERME, JAULNES, MONTIGNY-LE-GUESDIER, MOUSSEAUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, NOYEN-SUR-SEINE, LES ORMES SUR VOULZIE, PASSY-SUR-SEINE, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, LA TOMBE, VILLENAUXE LA PETITE, VILLIERS-SUR-SEINE, VILLUIS une Communauté de Communes qui est dénommée COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSEE.

- ARTICLE II – SIEGE

Le siège de la Communauté de Communes est fixé 12 rue Joseph Bara BP13, à BRAY-SUR-SEINE.

- ARTICLE III - OBJET

La Communauté de Communes a pour objet :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

▪ Création et aménagement des ZAC d'intérêt communautaire d'une surface supérieure à 5 hectares. A ce titre, l'intérêt communautaire recouvre :

◇ Les éventuelles opérations à venir s'inscrivant spatialement sur plusieurs communes,

◇ La ZAC du Parc de Choyau, opération qui, bien que située sur le territoire d'une seule commune, présente un enjeu à l'échelle de la communauté dans le cadre de son dynamisme et une localisation stratégique à proximité immédiate d'une voie de desserte majeure.

□ L'institution de réserves foncières en vue de projets d'intérêt communautaire.

□ La conception, la construction et l'entretien d'un ou plusieurs équipements intéressant l'ensemble de la population communautaire.

Sont d'intérêt communautaire:

◇ la trésorerie de Bray-sur-Seine.

◇ le financement des études de faisabilité et de l'acquisition immobilière concernant l'implantation d'une plateforme multiservices intégrant une maison de santé pluridisciplinaire rurale.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

□ Création, aménagement, développement et gestion des ZAE d'intérêt communautaire. Les zones d'activités d'intérêt communautaire sont les futures zones supérieures en surface à 1 hectare.

- Action de promotion de l'emploi et de développement économique :
 - étude d'implantation d'un hôtel ou d'une pépinière d'entreprises,
 - dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique, étude de faisabilité d'un réseau de télécommunication numérique de très haut débit en prolongement de celui déployé par le Département de Seine et Marne,
 - Réalisation, en partenariat avec la Communauté de Communes du Montois, le monde et les organisations agricoles, d'une étude d'opportunité portant sur l'émergence de circuits courts, de filières « agro matériaux » ou « éco construction », « agro énergies » et « sylvicole ».
 - Partenariat d'aide à la création d'entreprises- contractualisation avec Melun Val de Seine Initiatives
- Développement du tourisme en lien avec la Communauté de Communes du Montois, le Syndicat d'initiative de Bray-sur-Seine, Seine et Marne Tourisme et le Pays du Grand Provinois à travers des actions d'étude, d'aménagement, d'animation, de coordination, de gestion, de promotion et d'entretien portant sur :
 - des itinéraires de randonnée pédestre, équestre, cycliste et canoë,
 - la maison intercommunautaire Bassée-Montois des promenades,
 - la réalisation d'une aire de loisirs et de baignade sur le territoire communautaire Bassée-Montois
 - la conception d'une offre touristique,
 - la valorisation des produits du terroir,
 - la valorisation des hébergements touristiques locaux,
 - L'animation d'un réseau d'acteurs locaux Bassée-Montois du tourisme.

COMPETENCES OPTIONNELLES :

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Préservation des espaces naturels d'intérêt communautaire, soit les sites Natura 2000 et ZPS de la Bassée et de ses plaines adjacentes.
- Contrôle, réhabilitation et entretien des systèmes d'assainissement non collectif par la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif intercommunal.

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DE BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

- La construction, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

Sont concernés :

- ◇ le gymnase intercommunal de Gouaix,
- ◇ la salle polyvalente de Fontaine-Fourches,
- ◇ le cinéma « Le Renaissance » de Bray-sur-Seine.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- L'intérêt communautaire des actions sociales de la Communauté se définit par la mise en œuvre d'actions d'information, de conseils, de services, d'équipements, améliorant la qualité de vie, le bien être de ses habitants et favorisant le développement durable de son territoire.

A ce titre, la Communauté est compétente :

- ◇ En faveur de la petite enfance, de 0 à 3 ans,

Pour répondre au besoin des familles en modes d'accueil de jeunes enfants. Elle assure à ce titre la gestion et l'animation du Relais Assistantes Maternelles des Petits Pas.

- ◇ En faveur des mineurs dès 4 ans,

Pour organiser et gérer des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif avec ou sans hébergement, en période estivale, notamment des accueils de loisirs l'après midi (dénommés centres d'été) et des séjours avec hébergement. La commune de Gouaix garde compétence pour organiser un accueil collectif de mineurs sur toutes périodes. Toutefois, durant l'été, cet accueil se fait exclusivement à la journée.

Pour Organiser et gérer d'autres actions d'animation dont :

- le mercredi par son école multisports

- durant les congés scolaires par ses minis stages à thèmes.

◊ En accompagnement à la scolarité

Pour apporter un soutien à l'organisation par les enseignants de maternelle et du primaire d'actions éducatives dans le temps scolaire,

Pour venir en aide aux enfants en difficulté scolaire à travers le soutien financier au Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED),

Pour créer, organiser et gérer les circuits de transport scolaire sur le territoire de la Communauté de communes,

◊ En faveur des familles,

Pour créer, organiser et gérer les circuits de transport public relevant du transport à la demande ;

Pour contribuer, par son soutien financier, au maintien des lignes régulières de transport « réseau de bassin »,

Pour lutter contre l'exclusion sociale des jeunes en adhérant à la Mission Locale du Provinois,

Pour élaborer le projet culturel du territoire intercommunautaire Bassée-Montois,

Pour soutenir matériellement et financièrement le développement de la pratique ou des événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,

Pour élaborer le projet de santé du territoire intercommunautaire Bassée-Montois.

◊ En faveur des seniors :

Pour gérer la résidence pour personnes âgées de l'Étang Broda

COMPETENCES FACULTATIVES:

□ En matière de secours et de lutte contre l'incendie, paiement de la taxe de capitation

- **ARTICLE IV – RELATION AVEC DES COMMUNES EXTERIEURES**

La Communauté de Communes pourra conventionner avec d'autres Communes que ses Communes membres pour leur proposer des prestations de services s'inscrivant dans la limite de ses compétences.

- **ARTICLE V - DUREE**

La Communauté de Communes est instituée pour une durée illimitée.

- **ARTICLE VI - RESSOURCES**

Aucune contribution n'est demandée aux communes, la Communauté de Communes ayant une fiscalité propre.

- **ARTICLE VII - REPRESENTATIVITE**

La Communauté de Communes est administrée par un Comité composé de deux délégués élus par chacune des communes associées en application de l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **ARTICLE VIII – LE BUREAU**

Le bureau est composé du Président, des Vice-présidents et de membres élus par le Conseil Communautaire.

Le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire, dans les limites fixées par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas d'urgence caractérisée, le Bureau est habilité à délibérer dans les limites fixées par l'article L5211-10 du CGCT et sous réserve d'en rendre compte à la prochaine réunion plénière de la Communauté de Communes.

- **ARTICLE IX – CONDITIONS D'EXERCICE DES COMPETENCES**

La Communauté de Communes pourvoira sur son budget à toutes les dépenses nécessaires telles qu'elles auront été définies par le Conseil de la Communauté de Communes et notamment les frais de bureau, d'administration, de déplacement et de représentation ainsi que la rémunération du personnel.

- **ARTICLE X – COMPTABLE PUBLIC**

Les fonctions de Receveur de la Communauté de Communes seront exercées par le trésorier de BRAY SUR SEINE.

- **ARTICLE XI - AMPLIATION**

Une copie de ces statuts sera adressée pour approbation aux Conseils Municipaux des communes adhérentes à ladite Communauté de Communes.»

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision suivante :

- DECIDE

Le Conseil municipal, décide d'approuver la modification en conséquence des statuts telle que proposée précédemment ;

Délibération prise : POUR 07 – CONTRE 02 – ABST 03

Convention avec la DDT – VERNET Philippe - CM N° 77 347 26 07 2011 06

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en application de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et de la loi de modernisation de la sécurité du 13 août 2004, la commune a l'obligation d'élaborer un PAVE (Plan d'Accessibilité de la voirie et des Espaces publics), un diagnostic ERP (Etablissement Recevant du Public) et un PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Le conseil municipal décide de confier à la Direction Départementale des territoires la mission d'assistance conseil gratuite à l'élaboration de ces documents.

Il autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la DDT.

Délibération prise : POUR 10 – CONTRE 00 – ABST 02

Modification des statuts du SMEP – VERNET Philippe – CM N° 77 347 26 07 2011 07

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que le pôle de Longueville constitué d'un bâtiment voyageur, de trois parcs relais de 188 places et d'une gare routière de quatre postes à quai (bus) est chaque jour fréquenté par 1600 voyageurs provenant de 23 communes, acheminés par 4 lignes de bus et 550 voitures.

Que la commune de Longueville a conduit une étude en partenariat avec un groupe pilotage constitué des représentants de la Région Ile de France, du Syndicat des Transports d'Ile de France, du Conseil Général, du Syndicat mixte d'étude et de programmation, des transporteurs (SNCF et Bus) afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Que le plan global d'aménagement prévoit :

- un réaménagement du parvis de la gare dédié aux piétons, à la dépose minute, aux taxis et aux deux roues.
- une requalification de la rue de Verdun favorisant l'aménagement d'espaces piétons confortables et sécurisés.
- la réorganisation de la desserte de 5 bus par la création d'une gare routière.
- La création d'un parc routier de 400 places.

Que le financement prévisionnel de ce projet estimé à 7 345 196 € HT serait financé à hauteur de 5 753 202 € par le Syndicat des Transports d'Ile de France, la Région Ile de France, le Conseil Général de Seine et Marne, l'Etat et la réserve parlementaire.

Que le solde à financer de ce projet s'élèvera à 1 591 994 € HT et qu'il ne peut être pris en charge par la seule commune de Longueville.

Que le Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation regroupant les quatre communautés de communes (Provinois, Bassée, Montois et Gerbe) ainsi que la commune de Chalautre la Grande dont les populations sont impactées par cette impossibilité de stationnement en toute légalité est la structure la plus appropriée pour porter ce projet de territoire.

Qu'à cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation des cantons de Provins et Villiers Saint Georges, que soit porté à son prochain ordre du jour l'extension des compétences du Syndicat susvisé aux portages des pôles d'échanges multimodaux.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas solliciter Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation des cantons de Provins et Villiers Saint Georges que soit porté à son prochain

ordre du jour l'extension des compétences du Syndicat susvisé aux portages des pôles d'échanges multimodaux.

d'adresser ampliation de la présente délibération à :

Monsieur le Sous-préfet de Provins

Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation des cantons de Provins et Villiers Saint Georges

Mesdames et Messieurs les Présidents des communautés de communes du Provinois, de la Bassée, du Montois et de la Gerbe

Madame le Maire des la commune de Chalautre la Grande

Délibération prise : CONTRE 09 – ABST 03 – POUR 00

Informations générales communales – CM N° 77 347 17 06 2011 08

♦ M. VERNET : informe l'assemblée des chiffres de la délinquance générale et de la délinquance constatée au sein de la circonscription de la commune :

Atteintes aux biens de janvier 2010 à juin 2010 : 0

Atteintes aux biens de janvier 2011 à juin 2011 : 7 Evolution 700%

Atteintes volontaires à l'intégralité physique de janvier 2010 à juin 2010 : 0

Atteintes volontaires à l'intégralité physique de janvier 2011 à juin 2011 : 1 Evolution -100%

♦ l'Association « L'Atelier » remercie le conseil municipal pour l'attribution de la subvention 2011.

♦ Monsieur COUSTALAT informe l'assemblée qu'une réunion avec SYTRADEM (Syndicat de traitement des déchets ménagers à Montereau) s'est tenue le 12 juillet dernier, animée par son Président Monsieur JEGO, pour nous informer que malgré le non paiement des 11 millions d'Euros de la subvention promise par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, il n'y aurait aucune incidence pour nos administrés, donc pas d'augmentation de la Taxe des ordures ménagères. En effet 5.5 millions d'euros sont récupérés grâce à des économies sur le budget de la construction de l'Usine de Traitement des Déchets et 5.5 millions d'euros seront obtenus grâce aux recettes des traitements payées par les communes non adhérentes à notre Syndicat.

♦ Monsieur de NATALE : Environnement : Lots de bois attribués, les coupes sont en cours.

♦ Monsieur de NATALE : Travaux : Mise en peinture du Hall de la Maison des Associations : couleur définie : beige tirant sur le jaune. Porte d'accès de la salle de motricité à l'école à changer, la commission des travaux fera le nécessaire pour la remettre en état. Mise en place de toilette au fonds du couloir de la garderie.

♦ Madame MOREAU : information : diffusion de l'Echo Municipal : 430 exemplaires et remercie les associations et les personnes qui ont contribué à l'élaboration de l'Echo.



SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2011

Le 08 novembre 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 28 octobre 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN – CANZIANI MIREILLE – MONMART ALAIN – VARECHARD RENE

Etaient absents ou excusés :

- COUSTALAT JEAN PIERRE représenté par de NATALE GUY
- SOLOHUB SABRINA représentée par CANZIANI MIREILLE
- AMRANI EMILIE
- TAILLANDIER FRANCK

Secrétaire de séance : VARECHARD RENE.

Avenant n° 2 au contrat de délégation du service public de l'eau potable – VERNET Philippe - CM N° 77 347 08 11 2011 01

Vu la loi sur l'eau demandant de respecter l'abaissement de la norme en plomb de 50µg/l à 10µg/l à l'échéance de 2013,

Vu le nombre de 106 branchements en plomb actuellement en service,

Considérant l'augmentation au tarif à prévoir est de 0,2483 € HT,

Le nouveau tarif de base est de 1,2824 € HT avec une dotation annuelle du fonds de renouvellement à 16 249 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, 11 POUR et 01 ABSTENTION

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public de l'eau potable.

Contrat de prestation pour la gestion du réseau d'eaux pluviales – de NATALE Guy - CM N° 77 347 08 11 2011 02

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de prestation de service pour la gestion du réseau eaux pluviales,

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote, 10 POUR – 01 CONTRE – 01 ABSTENTION, Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 5 ans.

Monsieur BUSATO souligne que le contrat concerne les réseaux et non les branchements d'eaux pluviales

Réforme de la Fiscalité de l'aménagement - VERNET Philippe

Cette délibération est reportée à un prochain conseil.

Décision modificative M 14 - MAURY Yannick - CM N° 77 347 08 11 2011 03

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

DM rattachée au budget

Fonctionnement – Dépenses – 042 – 617 + 52 345.29

Fonctionnement – Dépenses – 023 - 52 345.29

Investissement – Recettes – 021 - 52 345.29

Investissement – Recettes – 041 – 2312 - 52 345.29

Décision modificative M 14 – MAURY Yannick – CM N° 77 347 08 11 2011 04

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Virement de crédit : ICNE

Fonctionnement – Dépenses – 011 – 61522 - 2 838.33

Fonctionnement – Dépenses – 66 – 66112 + 2 832.33

Renouvellement du contrat de balayage SBA – MAURY Yannick - CM N° 77 347 08 11 2011 05

Le conseil municipal accepte le contrat de balayage des rues avec la Société SBA pour la somme de 374,00 € H.T par passage.

Le nombre de passage dans l'année est fixé à 6 fois par an soit une fois tous les deux mois.

Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Renouvellement du contrat de dératisation « Hygiène Service de la Brie » – MAURY Yannick – CM N° 77 347 08 11 2011 06

Le conseil municipal accepte le contrat de dératisation « Hygiène Service de la Brie » à Meaux pour la somme annuelle de 1 260.00 € H.T. pour 2012, 2013, 2014, 2015. Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 08 11 2011 07

- ♦ Agence postale communale : afin de satisfaire le plus grand nombre de clients, l'agence postale communale modifie ses horaires d'ouvertures. Actuellement, l'agence est ouverte tous les après midi de 15 h à 18 h et le samedi matin de 9 h à 12 h. A partir du 05 décembre 2011, l'agence sera ouverte le lundi de 14 h à 18 h et les mardi-jeudi-vendredi-samedi de 08 h 30 à 12 h 30. Un flash info paraîtra prochainement.
- ♦ Plainte contre un jeune de Provins pour outrage à une personne représentant l'autorité publique. Affaire classée sans suite.
- ♦ Demande de Monsieur Ahmed KHITER et de Monsieur Michel DUVAL pour un emplacement de stationnement de taxi. Des renseignements complémentaires seront demandés.
- ♦ Monsieur le Maire informe que l'emprunt DEXIA n'est pas toxique car il est établi à taux fixe.
- ♦ Madame MOREAU informe l'assemblée que les jeux d'enfant ont été installés. Les enfants sont satisfaits. Un contrôle du panneau de basket doit être effectué tous les deux ans. Un devis a été demandé.
- ♦ Remerciements de la prévention routière pour l'attribution de la subvention.
- ♦ Remerciements de la chorale du Montois pour l'attribution de la subvention.
- ♦ Remerciements des organisateurs et jeunes de 15/17 ans du village licenciés au club de rugby de Provins pour le prêt de la salle polyvalente.
- ♦ Monsieur le Maire informe que la convention avec RFF sera signée le jeudi 10 novembre à Everly.
- ♦ Commission pour le rû de couture : il est décidé que ce sera la commission de l'environnement dirigé par le vice président Monsieur Alain CANIAC et Monsieur René VARECHARD, qui étudiera la possibilité d'obtenir des riverains du rû qu'ils en entretiennent la moitié qui leur appartient.
- ♦ Monsieur de NATALE informe que les barrières à l'entrée de la Maison des Associations sont posées. Les panneaux du jumelage seront livrés la semaine prochaine. Procédure du nettoyage de la commune.
- ♦ Monsieur VARECHARD va envoyer un courrier sous couvert de Monsieur le Maire au Président du Syndicat de la Voulzie pour dire que nous ne pouvons accepter la mise en place d'un barrage flottant sur notre seule commune, car nous serions dans l'obligation de recevoir les détritres des communes en amont. Il proposera la mise en place de barrages flottants dans chacune des communes traversées par la rivière.
- ♦ Madame MOREAU pose la question suivante « les loyers de chez Proxi sont-ils payés ? » Monsieur le Maire répond que le percepteur est en charge de récupérer les loyers impayés.
- ♦ Madame CANZIANI donne les informations suivantes :
 - vendredi 11 novembre : commémoration à 11 heures au cimetière
 - dimanche 27 novembre : repas des anciens
 - dimanche 04 décembre : ramassage des jouets par top moto vers 13 h15
 - samedi 10 décembre : distribution des colis pour les anciens
 - dimanche 11 décembre : spectacle de Noël pour l'école
 - mardi 13 décembre : distribution des colis pour la maison de retraite.



SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

Le 25 novembre 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANIAC ALAIN – BUSATO JEAN – CANZIANI MIREILLE – MONMART ALAIN – VARECHARD RENE – TAILLANDIER FRANCK – SOLOHUB SABRINA – COUSTALAT JEAN PIERRE

Etaient absents ou excusés :

- GUILLAUME LIONEL représenté par de NATALE GUY
- AMRANI EMILIE

Secrétaire de séance : BUSATO JEAN

Compte-rendu précédent

Madame MOREAU tient à préciser qu'elle fait partie également de la commission du rû. Tous les membres présents ont signé.

Réforme de la fiscalité de l'aménagement – VERNET Philippe - CM N° 77 347 25 11 2011 01

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

D'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 08 11 2011 07

♦ Monsieur VERNET rappelle que suite à la demande de Monsieur KHITER Ahmed et de Monsieur DUVAL Michel pour un emplacement de stationnement de taxi, Monsieur CANIAC donne des précisions (1 taxi pour 3 000 habitants – obtention de la licence avec une place de taxi), le conseil donne un avis défavorable à l'emplacement de stationnement de taxi. CONTRE : 03 – ABSTENTION : 10

♦ Monsieur VERNET informe que le fonds de compensation pour la TVA d'un montant de 28 716.38 € sera versé prochainement.

♦ Nettoyage du lit de la rivière « la Voulzie » : Monsieur de NATALE informe l'assemblée que pendant 2 mois le syndicat de la Voulzie procédera au libre cours de la rivière.

♦ Monsieur VARECHARD informe que le Président du Syndicat de la Voulzie a répondu favorablement à sa proposition pour la mise en place de barrages flottants dans chacune des communes traversées par la rivière. L'étude et le financement seront étudiés à la prochaine réunion du 08 décembre 2011.

♦ Madame CANZIANI fait appel aux conseillers afin de préparer et installer les différentes manifestations futures.



TRAVAUX 2011 (hors entretien des bâtiments)



Système de chauffage des écoles.

Remplacement d'une des deux anciennes chaudières par une à condensation. L'économie d'énergie estimée est d'environ 30 %. Le financement est subventionné à hauteur de 50 % grâce au « fond départemental école ». La deuxième chaudière sera remplacée en 2012 dans les mêmes conditions.

Maison des Associations.

Pose de barrières le long de l'accès à la Maison des Associations. Ces barrières sont nécessaires pour interdire la présence des véhicules motorisés sur l'aire d'évolution des enfants qui se trouve à proximité. Le dispositif sera complété par l'installation d'un dispositif manœuvrable, ce qui permettra le passage vers l'arrière du bâtiment (photo de dessous).



La Commune a du négocier avec RFF pour pouvoir conserver cette bande de terrain d'environ 6 mètres de large. Une proposition d'achat a été faite au gestionnaire du réseau. La maîtrise foncière permettrait d'envisager d'autres réalisations derrière la haie existante.



Défense incendie

L'ancienne borne, en très mauvais état à été remplacée par une borne enterrée. Le remplacement s'inscrit dans un programme plus large de renforcement de la défense incendie de notre Commune qui devrait voir le jour en 2012. Les points faibles ont été répertoriés par le

SDIS et les devis ont été demandés à la Lyonnaise des Eaux, gestionnaire du réseau.

Travaux de canalisation des eaux de pluies au cimetière

Le rehaussement de niveau consécutif aux nombreuses réfections de la bande de roulement de la Départementale ont fait de notre cimetière un véritable déversoir d'orage. Par fortes précipitations, le volume d'eau qui déferle est impressionnant. La pose d'une grille enterrée raccordée à une conduite en PVC va permettre de canaliser toute cette eau vers un puisard profond d'environ 6 mètres creusé sur le chemin de Frilure. Une fois ces travaux terminés, la remise en état des portes sera effectuée.





Travaux du programme 2011 pas encore réalisés

Les travaux de pose d'un ralentisseur aux abords de l'école sont subventionnés par des dotations de l'Etat aux Communes qui proviennent des « amendes de police ». L'administration nous a notifié l'accord au mois d'octobre, ce qui explique le retard. Dossier en cours.

La Commission travaux-environnement vous souhaite une
excellente année 2012

AIRE DE JEUX

Nous habitons dans un petit village dynamique dont la population se renouvelle. Il y a maintenant 75 enfants qui vont à l'école des Ormes, beaucoup de petits qui ne vont pas encore à l'école et 10 bébés sont nés en 2011.

Pour distraire tout ce petit monde, la Municipalité a décidé d'agrandir l'aire de jeux. Le succès a été au rendez vous, les enfants aiment se retrouver pour jouer et les parents sont contents car c'est un but pour les promenades et les goûters.



Patricia MOREAU



DÉCOR DE NOËL

Après Oui-Oui et sa voiture, les pingouins et les ours, cette année c'est Blanche Neige et les 7 nains qui ont décoré la place de l'église et amusé nos enfants.

COMMISSION DE L'URBANISME



TRAVAUX ANNÉE 2011

LASSEAUX Pierre	DP0773471100002	18/01/11	<i>Ravalement</i>
LE GAL Karine	DP0773471100001	03/02/11	<i>Fenêtre de toit + clôture</i>
REGEAU Jacques	DP0773471100003	28/02/11	<i>Modification ouverture</i>
VALLEE Régis	DP0773471100004	28/02/11	<i>Véranda</i>
LOLLIOT José	DP0773471100005	04/04/11	<i>Abri camping car + portail+marquise</i>
BUSATO Jean	DP0773471100006	04/04/11	<i>Abri de jardin</i>
CAPPE Bruno	DP0773471100007	06/04/11	<i>Véranda + fermeture local</i>
GUILLON Thierry	DP0773471100008	03/05/11	<i>Clôture</i>
COURSIER Sébastien	DP0773471100009	03/05/11	<i>Abri de jardin</i>
REGEAU Jacques	DP0773471100011	24/05/11	<i>Abri de jardin</i>
BOCHET Alfred	DP0773471100010	06/06/11	<i>Construction d'un garage</i>
MISSENGUE Vidal	DP0773471100012	06/06/11	<i>Abri de jardin + ravalement</i>
SCI Sylma	DP0773471100014	16/06/11	<i>Transformation local en bureau</i>
FIDON Sylvain	DP0773471100013	01/07/11	<i>Piscine enterrée</i>
MINOST André	DP0773471100015	01/07/11	<i>Réalisation de deux marches</i>
BOUCHE Mickaël	DP0773471100016	04/07/11	<i>Lotissement de 2 lots</i>
MARIE Cindy	DP0773471100017	04/07/11	<i>Lotissement de 2 lots</i>
LUCCIONI Denise	DP0773471100017	04/07/11	<i>Lotissement de 2 lots</i>
BRASSARD Emmanuel	DP0773471100018	29/07/11	<i>Appenti</i>
BORGUET David	DP0773471100019	29/07/11	<i>8 fenêtres de toit</i>
VIVIEN André	DP0773471100020	11/08/11	<i>Clôture et portail</i>

FIDON Sylvain	DP0773471100021	25/08/11	<i>Ravalement, isolation et modification du portail d'entrée</i>
GUARDIOLA William	DP0773471100022	12/09/11	<i>Abri de jardin</i>
ENYEGUE ZANGA Suzanne	DP0773471100024	12/09/11	<i>Remplacement porte de garage par fenêtre et crépi</i>
HURAND Jérôme	DP0773471100025	03/10/11	<i>Abri de jardin</i>
PIERRAT Lisbey	DP0773471100026	03/10/11	<i>3 fenêtres de toit</i>
CHERIFI-ALAOUI Mostafa	DP0773471100023	10/10/11	<i>Clôture</i>
BAGUE Patrick	DP0773471100027	17/10/11	<i>Abri de jardin</i>
GIRARD Xavier	DP0773471100028	17/10/11	<i>1 fenêtre de toit</i>
RAGEADE Gilles	DP0773471100029	24/10/11	<i>Abri de jardin</i>
EAUX DE PARIS	DP0773471100030	14/11/11	<i>Panneaux photovoltaïques en toiture</i>
DUVAL Michel	PC0773471100002	05/12/11	<i>Réalisation d'une cuisine en extension d'un bâtiment existant</i>
GIRARDOT Georges	DP0773471100031	05/12/11	<i>Modification façade et création fenêtre de toit</i>
VITU Gilles	DP0773471100032	05/12/11	<i>Ravalement</i>
BODOT Hugues	DP0773471100033	19/12/11	<i>Habillage perron</i>
LEROY Roger	DP0773471100034	03/01/12	<i>Abri de jardin</i>

Légendes :

PC : Permis de Construire

DP : Déclaration Préalable

**LA COMMISSION DE L'URBANISME VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VŒUX POUR 2012**

NOUVEAU

Déclaration préalable ou permis de construire

Le décret n°2011-1771 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Il porte de 20 à 40 mètres carrés la surface hors œuvre brute maximale des extensions de constructions existantes soumises à une déclaration préalable.

Au-delà de 40 m², les extensions donnent lieu à un permis de construire. Toutefois, les travaux d'extension dont la SHOB est comprise entre 20 m² et 40m² restent soumis à un permis de construire, dès lors que l'ensemble de la construction dépasse le seuil de recours obligatoire à l'architecte, notamment celui de 170m² pour toute construction autre qu'agricole réalisée par une personne physique pour elle même.

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES ayant pour effet de créer :	En droit commun	En zone U des POS/PLU	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface hors œuvre nette au-delà de 170 m ²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface hors œuvre nette au-delà de 170 m ²
une surface hors œuvre brute inférieure ou égale à 2 m ²		Dispense R421-13	
2 m²			
une surface hors œuvre brute supérieure à 2 m ² et inférieure ou égale à 20 m ²		Déclaration Préalable R421-17 f)	
20 m²			
une surface hors œuvre brute supérieure à 20 m ² et inférieure ou égale à 40 m ²		Permis de construire R421-14 a)	Déclaration Préalable R421-17 f)
40 m²			
une surface hors œuvre brute supérieure à 40 m ²		Permis de construire R421-14 a)	

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

C.C.A.S.

Les principales attributions du C.C.A.S. sont les suivantes :

- ⇒ interventions au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature,
- ⇒ enquêtes sociales en collaboration avec les assistantes sociales en vue d'établir ou de compléter des dossiers d'aide sociale et médicale.

Le C.C.A.S. dispose d'une grande autonomie dans la définition de sa politique, il doit cependant respecter 3 principes :

- la spécificité matérielle : intervention dans le domaine de l'action sociale,
- la spécificité territoriale : aide réservée aux habitants de la commune,
- l'égalité : les aides, mêmes facultatives doivent être attribuées de manière indifférenciée, l'aide doit bénéficier à toute personne se trouvant dans une situation comparable.

Le C.C.A.S. vous informe :

➤ REPAS A DOMICILE

- livré par la Maison de Retraite de Bray sur Seine (01 60 58 58 60)
repas complet à 5,15€, prix 2011, livré 3 fois par semaine le lundi, mercredi et vendredi.
- livré par l'Hôpital de Provins (01 64 60 40 11)
repas complet à 7€, prix 2011, offre réservée aux plus de 60 ans, livré le lundi, mercredi et vendredi.

➤ TRANSPORTS

- transports à la demande « cars Moreau », vous devez réserver votre place la veille de votre déplacement avant 16h au 01 64 01 82 05.
(exemple destination Provins, le carnet de 10 tickets coûte 12,70€ au 1^{er} janvier 2012 : 1 ticket à composer à l'aller et au retour).
- transports gratuits en Ile de France : pour les bénéficiaires du R.S.A. et certains chômeurs , appelez le 0800 948 999 (Agence Solidarité Transport) réduction de 75% pour les bénéficiaires de la CMU-C ou de l'AME, appelez le 0800 948 999.
- transport médical ou paramédical pour Provins, Montereau, Donnemarie-Dontilly, Nangis, Longueville ou Nogent sur Seine (transport de l'A.C.S.A.D.)
(exemple aller et retour pour l'Hôpital de Provins : 19€, le chauffeur attend le temps nécessaire pour la visite à un proche, ou pour des soins ou des examens)

- PAM 77 est un service de transport collectif à la demande destiné aux personnes handicapées (tarif jusqu'à 15 kms : 2,10€, de 15 à 30 kms : 6,20€, de 30 à 50 kms : 10,10€, + de 50 kms : 30€).
Renseignements au 0810 0810 77

➤ SANTÉ

- L'association APS CONTACT, 28 rue de la Venière à Provins (01 64 08 99 47) conseille et aide pour tous les types d'adduction, c'est un centre de soins en ambulatoire.
- C.C.A.A. Thibault de Provins (centre de cure ambulatoire en alcoologie), hôtel Dieu 1 rue Saint Thibault Provins (01 60 52 07 73)

➤ SOCIAL

Restos du cœur : centre de Bray sur Seine, rue de la fontaine (01 60 67 10 11)
Les inscriptions se font avec une pièce d'identité, justificatifs des ressources du foyer, bordereau de prestations familiales, certificats de scolarité et avis de non imposition.

➤ JEUNESSE

Comme chaque année, le C.C.A.S. a félicité et récompensé les élèves qui ont obtenu le Brevet des Collèges par un chèque de 35€ :

BERLIN Audrey	JEANTY Stéphane
DELCROIX Valentin	MORANGE Hélène
GOBBATO Anthony	POULY Pierre
SAINT-PAUL Cindy.	

➤ DONS

L'association botanique des Ormes qui s'est dissoute a offert à notre C.C.A.S. le solde de son compte soit 260,65€. Nous l'en remercions vivement.

➤ COLIS DE FIN D'ANNÉE

- Le samedi 10 décembre, 120 colis ont été distribués par les membres du C.C.A.S. et du Conseil Municipal. Ils ont été, comme toujours, très bien accueillis.
- Le mardi 13 décembre, Philippe Vernet et une petite équipe a remis 86 petits colis de pâtisserie aux résidents de la maison de Retraite « Les Jardins de la Voulzie ». Ce furent des moments de chaleur humaine et d'émotion.

L'équipe du C.C.A.S. est à votre service et à votre disposition.

Jean Pierre COUSTALAT

COMMISSION DES FÊTES

REPAS DES SENIORS

Le dimanche 27 novembre nos anciens se sont réunis pour leur traditionnel repas. Une cinquantaine de convives étaient présents. Tous ont pu déguster un excellent repas, au son des chansons interprétées par Jacqui MAURY accompagné par Robert LAPRADE et Mr Daniel BEURGGRAVE à l'accordéon. Un grand merci pour leur animation.



OPÉRATION 1 ENFANT— 1 JOUET—3 DÉCEMBRE 2011



Cette année l'Association « TOP MOTO » et la Croix Rouge Française de Provins ont renouvelé leur opération « 1 ENFANT—1 JOUET » et c'est avec plaisir que nous les avons accueillis dimanche 3 décembre dans notre village. Les habitants des Ormes ont encore été très généreux et nos motards sont repartis chargés de jouets qui ont dû faire le bonheur des enfants défavorisés.

NOËL 2011 A L'ÉCOLE

C'est le dimanche 11 décembre que le Père Noël est venu gâter les enfants de l'école. L'après midi débuta par un joli spectacle présenté par la troupe de « Robby spectacle ». Puis le Père Noël est arrivé chargé de jouets. Les enfants lui ont offert quelques chants de Noël qu'ils avaient préparés avec Dominique, leur professeur de chant. Puis chacun reçut son jouet.

Un grand merci à Annie, pour nous avoir confectionné encore cette année un joli décor.



Monsieur « Pense à tout »
et Bougeote « l'elfe facteur »



Le public très intrigué par l'histoire



Bienvenue Père Noël !



La classe maternelle



La commission des fêtes, vous souhaite
une Bonne Année 2012

Reforme de la fiscalité de l'aménagement

A partir du 1er mars 2012, la taxe Locale d'Équipement (TLE) instituée par la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 au profit des Communes pour les aider à financer les équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation sera remplacée par la Taxe d'Aménagement (T A).



Elle se substituera également à:

- La taxe complémentaire à la TLE en région Île-de-France (TC/TLE)
- La taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE)
- La taxe départementale des espaces naturelles sensibles (TDENS)
- La participation pour aménagement d'ensemble (PAE)
- Remarque : La redevance d'archéologie préventive (RAP) et la redevance pour création de bureaux en IDF sont traitées de manière spécifique

Calcul de l'assiette pour les constructions sur la surface ainsi calculée :

- Somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades déduction faite des vides et trémies multipliée par une valeur au mètre carré :

- 660 € hors IDF

- 748 € en IDF

révisées au 1er janvier de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme

Calcul de l'assiette pour les installations et aménagements:

-Le nombre d'emplacement de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs X 3 000 €

-Le nombre d'emplacement d'habitations légères de loisirs X 10 000 €

-La superficie de la piscine X 200 €

-La superficie des panneaux photovoltaïques **au sol** X 10 €

-Le nombre d'éoliennes d'une hauteur > 12m X 3 000 €

-Le nombre d'emplacements de stationnement (pour le stationnement non compris dans la surface de la construction) X 2 000 €



Quelques exemples:

Camping : 100 emplacements pour les tentes et 20 HLL (Habitation Légère de Loisir)
+ Piscine de 250 m²
+ Commerces d'une surface de 200 m²
+ Accueil de 100 m²
+ 50 places de stationnement non couvertes (à l'extérieur)

Situé en Ile-de- France

Taux communal de 5%

Calcul : - emplacements pour les tentes : 100 x 3000 € x 5% = 15000 €

- HLL 20 x 10000€ x 5% = 10000 €

- Piscine 250 m² x 200 € x 5% = 2500 €

- Commerces et accueil 300 m² x 748 € x 5% = 11220 €

- Stationnement 50 x 2000 € x 5% = 5000 €

=> soit au total 43720€



L'abattement forfaitaire:

L'abattement concerne la valeur forfaitaire de la surface de la construction

Il est de 50%

La valeur forfaitaire par mètre carré sera donc de 330 € hors IDF et **374 €** en IDF

Il concerne :

-Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors du champ d'application du PLAI

-Les 100 premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale

-Les locaux à usage industriel

-Les locaux à usage artisanal

-Les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale

-Les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale



Les exonérations de plein droit

-Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique

-Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)

-Certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres

-Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres d'opération d'intérêt national (OIN), dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), dans

-les périmètres de projet urbain partenarial (PUP)

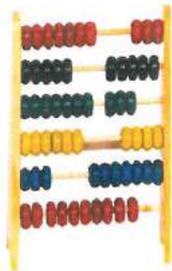
- Les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques sous certaines conditions
- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans sous certaines conditions
- La reconstruction de locaux sinistrés sous certaines conditions
- Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²



Pour exemple ci-dessous, la simulation par transposition TLE-TA d'après le dossier d'un habitant des Ormes qui avait déposé son permis de construire en novembre 2009 et qui à payé 2329 € de TLE pour une surface imposée de 86.42 m².
Taux voté par le Conseil Municipal le 25 novembre 2011 = 5%

Formules de calculs:

- Jusqu'à 100 m²: (surface x (748/2))x (taux Communal/100)
- Au dessus de 100 m²: (surface x 748)x (taux Communal/100)



Ce qui donne un résultat de :

86.42 m² x 374 x 0.05 = 1616.05 € somme à laquelle il faut rajouter la nouvelle taxation des emplacements de stationnements en dehors de la construction et dont le nombre est précisé par les articles 12 des différentes zones du Plan d'Occupation des sols de notre Commune

Formule de calcul:

(Nombre d'emplacements x 2000)x (taux Communal/100)

Ce qui donne un résultat de:

2 emplacements x 2000 x 0.05 = 200 €

**CE QUI DONNE UN TOTAL GENERAL DE 1816.05 €
ET UNE ECONOMIE DE 512.95 €**

Pour connaître la part Départementale qui vient en plus de la part Communale, il suffit de reprendre les mêmes formules de calculs en remplaçant le pourcentage Communal par le pourcentage Départemental

Recouvrement de la taxe:

Deux échéances 12 et 24 mois après :

- la date de la délivrance de l'autorisation
- la date de la décision du permis tacite
- la date de la décision de non-opposition

Une échéance à 12 mois :

- si le montant est inférieur ou égal à 1 500 €
- en cas de délivrance d'un permis modificatif

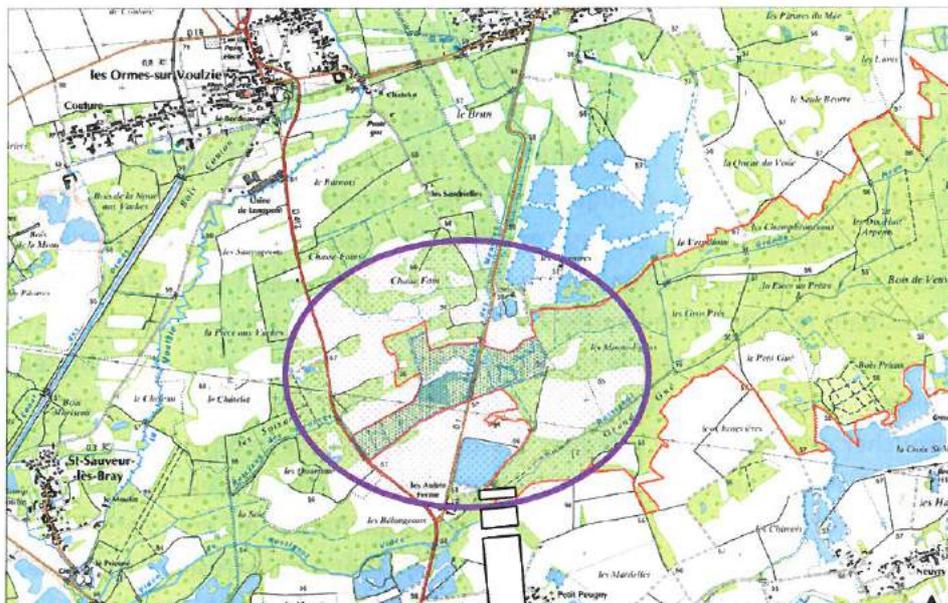
Philippe Vernet

Les nouvelles de la réserve naturelle nationale de la Bassée

L'association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée poursuit ses actions de maintien et de restauration de milieux ouverts que sont les prairies et roselières (endroits où domine le Roseau commun) sur le territoire de la commune des Ormes sur Voulzie. L'entretien et le développement de ce type de zones sont un des objectifs demandés par l'Etat dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle.

Un projet d'entretien de parcelles communales par le pâturage

Environ 32 hectares de cette commune sont classés en réserve naturelle nationale. Sur ce secteur, à la place des anciennes plantations de peupliers (coupées en hiver 2010-2011 et à l'automne 2011) il est envisagé de recréer des prairies et des roselières. A terme, tandis que les boisements d'arbres « sauvages » seront conservés, environ 16 hectares seront entretenus par fauchage et par pâturage.



Carte 1 :

Localisation des propriétés communales des Ormes sur Voulzie situées dans la réserve naturelle nationale de la Bassée



Légende

-  Propriétés de la commune des Ormes sur Voulzie
-  Limites de la réserve naturelle nationale de la Bassée
-  Pâturage : 11ha
-  Fauche : 5ha

Attention la localisation des zonages de gestion n'est pas définitive

Source cartographique IGN, 2005

Carte 2 : Localisation des types de gestion

Pourquoi favoriser les milieux ouverts ?

En comparaison avec les peupleraies les espaces en herbe accueillent une plus grande diversité de plantes et d'animaux (insectes...). La localisation des endroits à entretenir a été également motivée par la présence sur ce site de quelques pieds de plantes devenues rares et protégées à l'échelle régionale comme la Sanguisorbe officinale et la Gesse des Marais (photographie ci-contre) survivants dans des îlots de roseaux ou interlignes de peupliers.



Rouvrir ces espaces ne pourra donc que leur être favorable. Mais l'objectif n'est pas de remplacer tous les boisements par des prairies car la réserve naturelle a aussi pour vocation de préserver les boisements spontanés qui sont également très intéressants pour d'autres types d'animaux et de végétaux.

Intérêt du pâturage



Ci-dessus la Bretonne pie noire
Photographie issue du site
bretonnepienoir.com

L'entretien des prairies par des animaux de manière extensive (qui consiste à mettre peu d'animaux sur une surface donnée) est une méthode de gestion très favorable à la faune, car les bêtes ne broutent pas de façon uniforme et laissent ainsi des zones refuges. Le secteur étant très humide, le choix des animaux se portera sur des vaches rustiques comme la Bretonne pie noire ou la vache écossaise Highland cattle. La mise en place des vaches se fera progressivement avec tout d'abord, la mise en pâture d'une parcelle bordant la route de Bray aux Ormes dans le courant de l'année 2012. Cette parcelle a subi d'important travaux cet automne suite à l'exploitation de peupliers ayant créé de nombreuses ornières lors de l'hiver 2010-2011. Il a fallu enlever les branches de peupliers, essoucher ces arbres, et atténuer les ornières afin de rendre praticable cette future pâture pour les animaux (et aussi les hommes !). Ces travaux ont été réalisés avec le concours des entreprises d'exploitation de granulats. En effet, pour permettre l'exploitation de sables en périphérie de la réserve naturelle, les carriers ont obtenu l'autorisation de la préfecture de Seine et Marne (suite à l'avis

favorable sous conditions du Conseil scientifique régional de protection de la nature) de faire passer une bande transporteuse dans le périmètre de ce site protégé ce qui a fait l'objet de mesures de compensation.

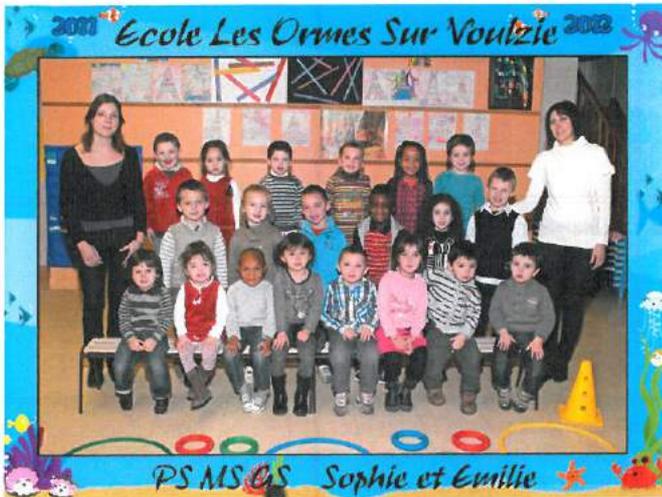
Un peu d'histoire...

Auparavant véritable grenier à foin (alimentant la capitale à l'époque des déplacements à chevaux), la vallée de la Seine a vu disparaître progressivement ses prairies suite à de l'abandon de l'élevage dans cette région. Les cartes anciennes sont de bonnes sources d'information pour retracer l'évolution de l'usage du territoire. Ici le plan d'intendance de la commune datant de 1783 !, indique notamment des pâtures dans ce secteur (source archives départementales de Seine et Marne), par la suite, celles-ci ont été plantées en peupliers, cultivées, ou abandonnées au profit d'arbres « sauvages ».

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter l'association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée :

A.G.RE.NA.BA. au 01 64 00 06 23 ou par courriel agrenaba@wanadoo.fr

Notre école



A l'école, nous travaillons. Nous faisons des contrôles, de la numération, du vocabulaire, de la grammaire de la conjugaison, de la lecture.

A 10h15, c'est la récréation. Après, nous retravaillons. Le midi, nous pouvons manger chez nous ou à la cantine. A 16h30, les parents viennent nous chercher ou nous allons à la garderie. *Marie B. CE2*

Dans notre école, il y a trois classes : la petite, moyenne et grande section de maternelle avec 20 élèves, le CP/CE1 avec 26 élèves et la classe de CE2/CM1/CM2 avec 29 élèves. Nous avons trois récréations. Le dernier jour avant les vacances, nous fêtons les anniversaires. *Laly CE2*



Les 75 élèves ont préparé activement leur exposition de Noël. On pouvait y trouver des cabanes à oiseaux, des photophores, des cochons-tirelires, des cadres photos, des centres de tables et de jolies cartes. Les enfants ont apprécié le spectacle de Noël avec mademoiselle Bougeotte et monsieur Tout d'un Coup. Ils ont attendu sagement le Père Noël qui a remis à chacun son cadeau.

Le fil conducteur de cette année scolaire est la couleur, le monde des arts. Pour certains, c'est un travail sur divers albums, pour d'autres, la découverte d'un artiste peintre comme Robert Delaunay. Dominique, notre intervenante musique nous promène au gré de sa gamme. Pour 2012, poème en musique avec *Saltimbanques* de Guillaume Apollinaire.

Bonne Année à tous !

Excès de vitesse

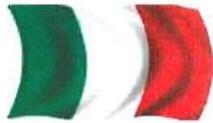
Infractions	Sanctions	Passage devant le Tribunal de Police	Suspension administrative par le Préfet
Excès de vitesse < 20 km/h	Amende forfaitaire de 135 €, minorée à 90 € si elle est payée dans les 7 jours (3 jours si vous êtes interpellé), et majorée à 375 € au delà de 45 jours. Perte de 1 point	Seulement si vous contestez l'amende peut alors aller jusqu'à 750 €	Non
Excès de vitesse > ou = 20 km/h et < 30km/h	Amende forfaitaire de 135 €, minorée à 90 € si elle est payée dans les 7 jours (3 jours si vous êtes interpellé), et majorée à 375 € au delà de 45 jours Perte de 2 points	Seulement si vous contestez L'amende peut alors aller jusqu'à 750 €	Non
Excès de vitesse > ou = 30 km/h et < 40km/h	Amende forfaitaire de 135 €, minorée à 90 € si elle est payée dans les 7 jours (3 jours si vous êtes interpellé), et majorée à 375 € au delà de 45 jours Perte de 3 points	Seulement si vous contestez L'amende peut alors aller jusqu'à 750 €, et le tribunal peut prononcer une suspension	Non
Excès de vitesse > ou = 40 km/h et < 50km/h	Citation devant le Tribunal de Police, amende jusqu'à 750 €, suspension de permis jusqu'à 3 ans avec possibilité d'aménagement pour raisons professionnelles Perte de 4 points	Seulement si vous contestez L'amende peut alors aller jusqu'à 750 €, et le tribunal peut prononcer une suspension	Oui Si l'excès est constaté par un radar et l'automobiliste est intercepté immédiatement
Excès de vitesse > ou = 50 km/h	Citation devant le Tribunal de Police, amende jusqu'à 1500 €, suspension de permis jusqu'à 3 ans sans possibilité d'aménagement pour raisons professionnelles Perte de 6 points	Systematique	Oui Si l'excès est constaté par un radar et l'automobiliste est intercepté immédiatement Jusqu'à 6 mois
Délit de grand excès de vitesse (si vous êtes pris en récidive d'excès de plus de 50 dans les 3 ans suivant un jugement)	3 mois d'emprisonnement et 3.750 € (25000 F) d'amende, plus une suspension de permis pouvant aller jusqu'à 3 ans sans possibilité d'aménagement pour raisons professionnelles.	Systematique et devant le tribunal Correctionnel	Oui Si l'excès est constaté par un radar et l'automobiliste est intercepté immédiatement Jusqu'à 6 mois



Attention, aux Ormes, les zones 30 sont nombreuses. A 81 kms/h, vous êtes en grand excès de vitesse, c'est le carton jaune. En cas de récidive, c'est le carton rouge.

Soyez prudents

Philippe Vernet



TALYS'ORMES

CORSI
d'italiano



Lors de sa dernière assemblée générale, l'association annonçait la possibilité de dispenser des séances d'initiation à l'Italien. Après avoir recueilli les demandes des adhérents, les cours ont débuté le jeudi 5 Janvier dernier avec 15 inscrits. Ces cours sont dispensés par Dominique

Mattiuz qui s'est gentiment proposée. Je profite de cet article pour la remercier au nom de tous les membres de l'association.

Les nouveaux panneaux notant notre jumelage avec BIANZANO sont visibles à chaque entrée du village.



Les membres du bureau sont en réflexion sur un éventuel déplacement à BIANZANO pour cet été.
Sabrina Solohub

talysormes.jumelage@laposte.net ou 0685965007

Randonnée pédestre 2011

Cette année, pour des raisons de calendrier chargé, la traditionnelle marche organisée par Jean Jacques Pionnier et le C O F a eu lieu début septembre. Les participants toujours nombreux ont emprunté un parcours long de 23 kms à travers plaines et hauteurs.



Le temps était idéal pour ce genre d'activité, ni trop chaud ni trop froid.



L'itinéraire du matin passait en grande partie dans la réserve naturelle pour déboucher à proximité du château de Flamboin, les marcheurs ont remonté ensuite la Vallée des Taignieres



pour arriver sur le plateau de Gratte-loup où les attendait le casse croûte du midi aimablement servi par Guy de Natale toujours présent au poste. Le retour sur les Ormes s'est effectué l'après midi avec quelques personnes en moins.
A l'année prochaine.....

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Merci de bien vouloir noter les nouveaux horaires de la bibliothèque où un grand choix de livres pour adultes et enfants sont à votre disposition et ceci gratuitement.

MAISON DES ASSOCIATIONS 10H30 à 11H30 TOUS LES MERCREDIS ET SAMEDIS

Nous remercions également toutes les personnes ayant fait un don de livres, les lecteurs apprécieront.

Si vous êtes intéressés pour venir faire une permanence (2 à 3 fois par trimestre) vous serez les bienvenus. Veuillez vous adresser à :

Mme PIONNIER Joëlle 59 grande rue de couture, tel : 01 64 01 72 54.

D'avance merci et nous adressons à tous nos meilleurs vœux pour 2012.

Bonne lecture !

A.C.S.A.



Samedi 17 décembre, l'A.C.S.A. a invité les enfants à jouer à un loto en vue de gagner des jouets (Noël oblige).

32 enfants ont répondu à l'appel et tous sont repartis avec un cadeau.

Visite remarquée du Père Noël qui a amené des friandises.

Bonne année à tous !

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

Pour le 2^e semestre 2011, La Maison des Associations a accueilli les membres, amis et sympathisants qui aiment à se réunir et se retrouver pour participer à ces après-midi divertissants, récréatifs, gourmands et informatifs.

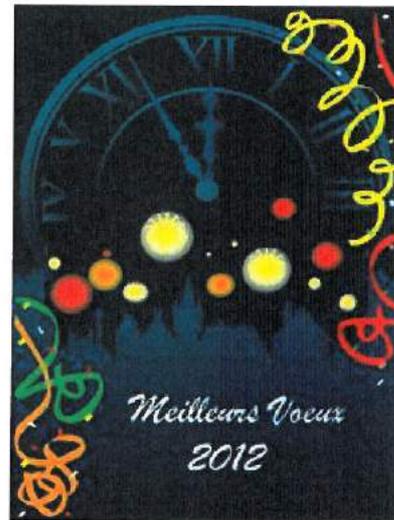
Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité, ses surprises et sa bonne humeur.

À chaque rencontre, un moment est réservé, pour permettre d'apprécier les desserts "fait maison" et par les participants qui ne manquent jamais d'originalité et commentent la façon dont elles s'y sont prises pour réussir leurs succulentes gourmandises.

Le Scrabble® qui permet tout en jouant de faire travailler et entretenir sa mémoire, ravive ses connaissances et fait découvrir de nouveaux mots. Nous sommes entrés dans l'ère 2012 depuis le 1^{er} janvier pour l'ODS.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le

sourire qui ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre avec nous. Comme le précise le calendrier au verso les rencontres se font dorénavant le mercredi pour être accueilli dans une salle au sol sec et correctement chauffée. *Merci de prévenir la veille de votre présence.*



Nos Meilleurs vœux de santé, longévité et réconfort à toutes celles et ceux qui nous liront.



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC) Les Ormes sur Voulzie

C'est le 11 novembre 2011 qu'a été commémoré le 93^{ème} anniversaire de l'Armistice 1918.

Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de Les Ormes sur Voulzie.

Sous les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de l'École communale dirigée par Mme Sylvie GRISOT. Deux élèves : Marion Perrin (CM2) et Fabien Jeanty (CM1) ont lu le message de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de guerre (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

Entouré du Conseil Municipal, Monsieur Philippe Vernet, Maire, a délivré le message de

Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République Française suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité.

Une minute de silence et de recueillement a été respectée par toutes les personnes et qui par leur présence attachent un vif intérêt à cet événement d'importance nationale.



Meilleurs Vœux à vous toutes et tous.

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Courriel : apar@altern.org

Pour être accueilli dans les meilleures conditions nous vous remercions d'avoir la délicatesse et la gentillesse de bien vouloir **avertir AU PLUS TARD la veille** :
[*] Mme Céline DELAHAYE - Téléphone : 01 6401 7963

Par avance merci.

Le 30 décembre 2011.

LES RENCONTRES d'AMITIÉ 2012

À la Maison des Associations – Les Ormes sur Voulzie – Téléphone : 01 64 01 74 91

- | | |
|----------------------------|--|
| Mercredi 11 janvier 2012 | - Rencontres d'Amitié – Galette des Rois <i>et des Reines</i> [**] |
| Mercredi 25 janvier 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 15 février 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 29 février 2012 | - Rencontres d'Amitié – Les crêpes maison |
| Mercredi 14 mars 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 28 mars 2012 | - Rencontres d'Amitié – Les Gaufres de Bruxelles |
| Mercredi 11 avril 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 25 avril 2012 | - Rencontres d'Amitié – Le brin de muguet porte-bonheur |
| Mercredi 09 mai 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 30 mai 2012 | - Rencontres d'Amitié – Partageons la brioche |
| Mercredi 13 juin 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 27 juin 2012 | - Rencontres d'Amitié – Les clafoutis maison |
| Mercredi 11 juillet 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 25 juillet 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 05 septembre 2012 | - <i>En prévision repas annuel à l'extérieur à confirmer.</i> |
| Mercredi 12 septembre 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 26 septembre 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 10 octobre 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 24 octobre 2012 | - Rencontres d'Amitié – Les nifletes spécialité locale [**] |
| Mercredi 07 novembre 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 21 novembre 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 05 décembre 2012 | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 19 décembre 2012 | - Rencontres d'Amitié – La bûche de Noël [**] |

Les Rencontres d'Amitié avaient lieu depuis la création du Club un jeudi, les temps changent et évoluent ; une cantine scolaire a été organisée pour les écoliers laissant ainsi la Maison des Associations disponibles avec un meilleur confort le mercredi toujours deux fois par mois de 13h30 à 18 heures suivant les saisons.

Ce seront toujours des moments de détente, de divertissements (Jeux de cartes, et de société, Scrabble® (classique voire duplicate), de traditions, d'échanges et d'informations agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise en célébrant un anniversaire par exemple !

[*] Notre fidèle et dévouée secrétaire Madame Céline Delahaye pourra être jointe au 01 6401 7963 aux heures ouvrables et raisonnables pour ménager sa frêle santé. À défaut, vous pourrez joindre le Président au 01 6401 7540 ou 06 4270 2196
[**] Préparés par le Boulanger-Pâtissier du village Claude Bouchier.

LES JARDINS DE LA VOULZIE

UNE NOUVELLE CENTENAIRE FRANCINE PRIGENT, UN SIÈCLE D'HISTOIRE

Le jeudi 7 septembre 1911 est née Francine Richard, dans un petit village des côtes du nord à Plourivo petit village Breton de 2134 âmes. Elle est issue d'une famille nombreuse. Elle va à l'école publique et obtient son certificat d'étude à 12 ans. Mais à cette époque la vie est dure et Francine est placée comme femme de ménage chez des cultivateurs plus aisés. A 18 ans elle fait connaissance d'un jeune homme de 24 ans Pierre Marie Prigent, qu'elle épousera le 9 janvier 1930. De cette union naît le 10 mars 1931 Raymonde. Ensuite elle suit son mari dans l'Yonne où il travaillait comme ouvrier agricole dans de grandes fermes sénonaises. Sa 2^{ième} fille Geneviève voit le jour à Sens le 3 décembre 1932.

En mars 1945 elle change de vie. Elle va quitter les fermes pour prendre en gérance une succursale des coopérateurs de Champagne. La famille va déménager à Jutigny en Seine et Marne.

En 1953 elle arrête la gérance pour entrer aux établissements B.B.G.R à Provins comme salariée. Elle y restera jusqu'à sa mise à la retraite en 1975.

Depuis le 5 novembre 2009 elle habite à la maison de retraite des Ormes sur Voulzie. Elle participe activement aux animations. Elle est toujours partante pour danser. Elle est très appréciée de tout le monde pour sa gentillesse et sa compassion pour les autres résidents.



Mme Patricia Moreau, adjointe au maire lui a offert, au nom de la Municipalité, la médaille d'honneur de la commune, la maison de retraite un joli bouquet de fleurs et l'association une magnifique corbeille.

Mme Francine Prigent, très émue, a reçu les félicitations des résidents et des membres du personnel.

UN CHANTÉ NWEL ANTILLAIS

Nous avons eu le plaisir de recevoir le Vendredi 2 Décembre 2011 l'association TOLOMAN pour un chanté Nwel suivi d'un goûter Antillais. Cette association loi 1901 basée à Marne la Vallée créée par un groupe d'amis originaires des Antilles, désireux de se ressourcer et de faire connaître leurs traditions. Ce groupe composé de 10 musiciens et chanteurs a pu nous montrer son dynamisme, sa spontanéité et sa joie de vivre à travers des chants de Noël traditionnels rythmés par les tambours et les tibois.



Nos résidents ont pu reprendre en cœur certains chants tels que « il est né le divin enfant, Dans le calme de la nuit... ». La responsable de l'association avait photocopié des cantiques afin de les remettre au public qui reprenait en cœur. A l'occasion de ce spectacle nous avons invité des résidents de l'EHPAD de Bray sur seine. Quatre membres du personnel originaires eux aussi des Antilles avaient préparé des danses pour le plaisir des résidents.

Nous avons terminé cet après-midi en partageant ensemble un goûter Antillais : gâteaux à l'ananas et à la noix de coco accompagné d'un chocolat chaud délicieux. Tous les résidents étaient enchantés de ce spectacle, de voir ce groupe en tenue créole était pour eux une façon de voyager. Cette période de fin d'année est l'occasion de célébrer des valeurs telles que la paix, l'amour, la joie et le partage.



Ces valeurs universelles manifestent ce que l'on peut appeler « l'esprit ou l'ambiance de Noël ».



Nous vous présentons à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2012.

TAÏ CHI CHUAN



L'association « Entre Terre et Ciel » de Tai Chi Chuan a pour but de transmettre des pratiques douces et naturelles de détente corporelle et mentale.

Elle s'adresse aux personnes ressentant le besoin de se couper du rythme intense de la vie quotidienne, de contacter la détente et le plaisir d'être présent dans son corps.

Les différentes techniques proposées durant 1 heure par groupe le lundi soir, permettent au corps d'appréhender la détente en toute conscience, de l'intégrer en douceur.

Une pratique régulière permet ainsi la mémorisation des mouvements, mais aussi des sensations de plénitude, de présence et de joie. Elle aide à la prise de recul nécessaire aux événements de la vie. Le corps se souvient du lâcher prise expérimenté et, petit à petit, les réactions se modifient au profit d'une plus grande stabilité émotionnelle.

Cela contribue à éviter l'accumulation de tensions physiques et émotionnelles, vecteur de fatigue chronique.

Nos activités depuis la rentrée de septembre :

Chaque séance :

- . Exercices = d'assouplissement et de détente des articulations.
- . Enchaînement des mouvements de tai chi
Après un travail de mémorisation et d'entraînement de la forme, le relâchement et la fluidité des mouvements viennent progressivement
- . Exercices de détente taoïstes et de Qi Gong

- . Le 28 novembre : **initiation au Yoga** par Maryvonne
- . Le 19 décembre : **initiation à la Sophrologie** par Maryse

En cours de réalisation :

- . Apprentissage de la 1^{ère} partie du T.C.C. « la terre », suivront « l'homme » et « le ciel ». Fin juin la première partie devrait être assimilée.
- . Création d'un logo par l'intermédiaire de Christine
- . Création d'un site Internet par Lionel

- . Confection d'un pantalon noir pour la pratique du Tai Chi par Maryvonne aidée d'autres couturières et achat d'un tee shirt blanc avec notre logo, pour une harmonie du groupe.

Actuellement l'association compte 21 membres répartis en deux groupes.

Pour plus de renseignements et pour la rentrée prochaine vous pouvez appeler Marie Thérèse au 01 64 01 68 94.

Histoire de voie ferrée



La ligne de Flamboin-Montereau, longue d'une trentaine de kilomètres, fut créée au milieu du 19^{ème} siècle et ouverte au trafic de voyageurs et au trafic de marchandise ; la desserte voyageurs fut arrêtée en 1939, le trafic fret se poursuivant jusqu'en 1985.

Depuis cette date, notre ligne, bien que partie intégrante du réseau ferré national, n'a plus accueilli de circulations ferroviaires commerciales. **Elle a été désactivée et non désaffectée.** Détail important pour la suite.

Dans le cadre du contrat de projet Etat-Région Ile-de-France 2007-2013, la remise en service de la ligne pour le transport de marchandises a été décidée, **dans la discrétion la plus grande sans concertation avec les riverains.**

Une première étape de cette réactivation a été effective en 2008 entre Courcelle et Montereau, et nous avons vu durant l'été 2009 des personnels de la SNCF s'activer sur la voie...

C'est alors que nous avons découvert l'ampleur de la réactivation et c'est pourquoi nous avons créé l'Association des Riverains de la Voie Ferrée avec les riverains des huit villages concernés.

Les mesures proposées par Réseau Ferré de France, propriétaire de la voie, et surtout le flou sur les horaires de passage, nous ont fait réagir et nous avons obtenu une concertation destinée à définir les conditions de réouverture de la ligne et les mesures d'accompagnement complémentaires nécessaires.

C'est le député maire de Provins, Christian Jacob qui a proposé un comité de suivi présidé par Monsieur le Préfet de Seine et Marne. Ce comité de suivi a fonctionné pendant plus d'un an et demi, jusqu'au **10 novembre 2011, date de la signature du protocole** entre les huit villages concernés, les services de l'Etat, Réseau Ferré de France et l'Association des Riverains.

Nous avons protégé en priorité l'interdiction de circulation la nuit, les week-ends et jours fériés.

Voici les termes du protocole :

1) Horaires de circulation des trains

La circulation des trains sera limitée à la plage horaire 6h-20h pendant les jours de semaine.

Aucune circulation n'aura lieu les samedis, dimanches ou jours fériés. Pour toute modification significative de ces horaires, RFF consultera le comité de suivi.

2) Mise en service de la ligne et mesures d'accompagnement

La mise en service s'effectuera par étapes ; à chacune de ces étapes correspondent un niveau de trafic ferroviaire et des travaux d'accompagnement.

La mise en service pour les quatre trains de la Cemex, démarrera vraisemblablement en Mars.

a) Etape 1

Les circulations ferroviaires seront limitées à huit passages de trains par jour ; les travaux d'accompagnement comprennent l'isolation de onze maisons situées à proximité de passages à niveau, **l'automatisation des passages à niveau de la rue de la Couture et de la rue de la Noue aux Ormes sur Voulzie** et la mise en place d'un écran antibruit d'un linéaire de 220m environ à Everly. Cette réalisation d'un premier écran constitue une préfiguration qui permettra d'appréhender concrètement l'impact visuel de cet équipement et son efficacité acoustique.

Les travaux correspondants sont estimés à 800 000 €, pour lesquels l'Etat apporte un financement complémentaire de 400 000 €, RFF apportant les autres 400 000 €. Les études et travaux seront engagés dès la signature de la présente, l'achèvement intervenant environ une année après.

b) Etape 2

Les circulations ferroviaires pourront aller jusqu'à dix-huit par jour **sous réserve de la réalisation de travaux complémentaires dans les communes des Ormes sur Voulzie** et de Vimpelles dont le financement reste notamment à préciser. Dans cette attente les parties s'engagent à conduire les concertations complémentaires nécessaires et RFF à ne pas dépasser le nombre de huit circulations quotidiennes.

3) Suivi de la mise en œuvre du protocole

Afin de veiller à la bonne application du présent protocole, le comité de suivi se réunira après la circulation des premiers trains, puis au moins une fois par an.

Il nous faudra être vigilants pour faire un retour d'expérience du passage des premiers trains, en particulier sur le volet pollution éventuelle due au diesel.

Je voulais remercier tout spécialement les membres Ormois du bureau de l'Association : Bruno Cappe, Patrice Kleinrichert, Thierry Thévenin, et René Varéchard qui ont fait preuve d'une détermination sans faille.

Ajoutons que nous avons toujours eu le soutien actif de notre Maire et du Conseil Municipal. Nous avons obtenu d'être entendus, ce qui n'était pas le cas au début de cette affaire.

Cordialement.

Pierre Siquier,
Président de l'Association des Riverains

SIGNATURE DE LA CONVENTION



Visite de la voie ferrée à Everly.

La signature de la convention relative à la réactivation de la ligne Montereau-Flamboin a été signée le 10 novembre 2011 à Everly, par :

- Thierry Mariani Ministre délégué aux transports,
- Christian Jacob Député-Maire de Provins,
- Pierre Monzani Préfet de Seine et Marne,
- Thierry Bonnet Sous Préfet de Provins,
- Hubert de Mesnil Président de R.F.F.,
- Pierre Siquier Président de l'Association des riverains
- les Maires des communes concernées :
Chatenay sur seine, Egligny, Everly, Gouaix, Luisetaines, Les Ormes sur Voulzie et Vimpelles.





Class' Croûte des Ormes

Class' Croûte des Ormes



L'association « Class' Croûte des Ormes » finit l'année sur une note positive : nous avons servi pour le repas de Noël plus de 70 couverts.

La fréquentation de la cantine est en nette augmentation par rapport à l'année dernière : nous servons depuis le début de l'année en moyenne 30 repas par jour avec des pics à 37 enfants (sur 75 élèves inscrits à l'école).

En ce qui concerne la garderie, nous avons environ 20 enfants par jour et au maximum 28.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que notre Association remplit bien son rôle. 98 % des familles de l'école ont déjà eu recours à nos services.

Nous souhaitons pour 2012 répondre encore plus aux besoins des familles et renforcer notre position.

Nous vous invitons à visiter notre site internet où vous retrouverez notamment l'intégralité des photos du repas de Noël :

classcroutedesormes.e-monsite.com



**NOUS VOUS SOUHAITONS
UNE BONNE ET HEUREUSE
ANNEE 2012.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ESSAIMS D'ABEILLES

Jeune apiculteur amateur de la commune cherche à récupérer sur la commune ou ses environs des essaims d'abeilles quand ceux-ci apparaîtront au début du printemps.

Pensons à préserver notre biodiversité et à la sauvegarde des espèces.

Merci de contacter la mairie des Ormes ou Grégory VITU au 06 86 91 46 37.



NOS AMIS LES CHATS

Nous avons un réel problème avec nos pauvres chats dans la grande rue de Couture. En effet les chats disparaissent sans raison et ils ne sont jamais retrouvés, ni morts ni vivants et cela depuis bien longtemps déjà.

Malgré de nombreux rappels, rien ne change, pourtant les actes de cruauté envers les animaux domestiques sont passibles de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende



AIDE A DOMICILE

PERTE D'AUTONOMIE

L'ADMR vous aide :

- | | |
|---|---|
| ▪ Travaux ménager, Courses | Aide Administrative |
| ▪ Préparation et Aide aux repas | Mise en place de la Téléalarme |
| ▪ Aide à la toilette et à l'habillement | Travail en réseau avec d'autres professionnels. |

Pour des tâches régulières ou occasionnelles, notre offre est simple et flexible en fonction de vos besoins.

L'ADMR est agréée par décision Préfectorale, Conventionnée, Autorisée et Tarifée par le Conseil Général, Autres Caisses de Retraite et Mutuelle, Agrément qualité.

L'ADMR met en place l'aide financière dont vous pouvez bénéficier.

UN DE NOS SERVICES PEUT VOUS CHANGER LA VIE.

23 Grande Rue 77480 BRAY sur SEINE – TEL : 01.60.58.96.06 Fax : 01.60.67.52.20
e-mail : assocadmr-bray@orange.fr

Du nouveau sur le site « Les Ormes sur Voulzie »

Mises en ligne depuis le dernier Echo Municipal:



Commémoration du 11 novembre
(28 Photos) (Merci à M. Chapel)



Repas des Seniors (31 photos)
(Merci à Mireille Canziani)

Opération St Catherine (14 photos)



Signature de la convention avec
RFF le 10 novembre (18 photos)
(Merci à Patricia Moreau)



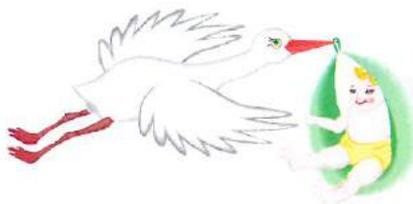
Marche du 4 septembre (42 photos)



Toutes les photos disponibles sur <http://www.les-ormes-sur-voulzie.com>

ÉTAT CIVIL 2011

NAISSANCES



MONMART Noémie Micheline Dominique	20 janvier 2011
PERRIN Clémence Catherine Mélanie	7 février 2011
ANDRIES Florent Jérôme Paul	7 février 2011
ANDRIES Maxime Hugo Nicolas	7 février 2011
NOEL Andréa Ghislaine Suzanne	10 mars 2011
LAVIER Victoria Déborah	13 avril 2011
PAVILLA Kali	29 avril 2011
MASSE Mayleen	4 juin 2011
BOULLEAUX Martin François	14 juin 2011
PICHOT Elisa	17 juin 2011
PREVOST Maé Alex Josée	3 novembre 2011
DA SILVA Eloïse Chantal Carole	17 décembre 2011

MARIAGE



LATOURE Stéphane Désiré Gérard	
PAUTOUT Carine	4 juin 2011



DÉCÈS

BOYE Bernard Raymond	11 février 2011
MAURY Maurice Clément Georges	12 mai 2011
BONNE Daniel	18 mai 2011
MAURY Jean-Claude Marcel	13 juillet 2011
BAUDHUIN Dany Louis Alphonse	2 octobre 2011
LOPEZ d'AZEVEDO Claudette Germaine Vve BONNIVARD	10 octobre 2011
RONDEAU Juliette Renée Vve WAVRESKY	9 décembre 2011

MAISON DE RETRAITE « LES JARDINS DE LA VOULZIE »

<i>BACQUET Jeannine Andrée Epouse MIGNOT</i>	<i>7 janvier 2011</i>
<i>DUBOIS René Paul André</i>	<i>12 janvier 2011</i>
<i>PATARIN Edgarine Valentine Louise Cécilia Vve TAGLIONI</i>	<i>24 janvier 2011</i>
<i>GAULIER Marcel Sylvain</i>	<i>1 février 2011</i>
<i>DUSSON Renée Raymonde Vve VERSAYENNE</i>	<i>2 mars 2011</i>
<i>NIGEN Yvette Marguerite Joséphine Vve LIGNON</i>	<i>16 mars 2011</i>
<i>BIAUDET Léonie Vve DEVIN</i>	<i>23 mars 2011</i>
<i>BACQUET Simonne Marguerite Vve VAUDOUX</i>	<i>24 mars 2011</i>
<i>LASNIER Georges François</i>	<i>20 avril 2011</i>
<i>RAUCH Lilyane Emilienne Georgette Vve MELINE</i>	<i>21 avril 2011</i>
<i>LE LABOURIER Isidore Eugène Marie</i>	<i>10 mai 2011</i>
<i>RIOU Guy Robert</i>	<i>24 mai 2011</i>
<i>SARAZIN André Ernest</i>	<i>9 juin 2011</i>
<i>LAMY Odette Vve VOLPER</i>	<i>28 juin 2011</i>
<i>LOISEAU André</i>	<i>7 août 2011</i>
<i>PRIN Suzanne Marie Elise Vve PATHIER</i>	<i>1 septembre 2011</i>
<i>CAVIGIOLI Clémentine Thérèse Vve RUIZ</i>	<i>29 septembre 2011</i>
<i>GOUTTE William</i>	<i>3 novembre 2011</i>
<i>GALLONE Aldini Edouard</i>	<i>10 novembre 2011</i>
<i>ROLLIN Simone Andrée Marie</i>	<i>17 novembre 2011</i>
<i>GONTHIER Georgette Andrée Vve LOPES</i>	<i>6 décembre 2011</i>
<i>CANAS Raymonde Gilberte Vve BORDAS</i>	<i>13 décembre 2011</i>

